

Interventions Ecolo au conseil communal Verviers du 26 janvier 2009.

Document à destination de la presse et du secrétaire communal.

Point 11. REGLEMENT COMMUNAL D'URBANISME.

Geneviève Minguet

Nous voterons pour la prorogation du délai, pour éviter de perdre le subside qui permettra de finaliser le Règlement Communal d'Urbanisme, mais nous déplorons évidemment le retard important par rapport à la date initialement prévue dans le contrat passé avec l'auteur de projet. Sauf erreur de notre part, ce règlement, ainsi que le schéma de structure, auraient dû être finalisés en avril 2007.

Ce retard montre une fois de plus que le projet Foruminvest a paralysé tout le reste, c'est –à-dire l'élaboration d'un plan d'aménagement de la ville sur le long terme, dans lequel auraient dû s'inscrire les projets de revitalisation. C'est la démarche inverse qui a été entreprise par la majorité, Ecolo l'a d'ailleurs dénoncé depuis longtemps.

Point 13. POLICE : RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE – DÉCHETS- Ordonnance de police administrative générale relative à la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers :

Emmanuelle Thonnart

Le groupe ECOLO est bien conscient qu'il s'agit ici d'une ordonnance de police et que, dans cette dernière, ne peuvent figurer certains éléments concernant votre politique des déchets. Cependant, vous le savez, nous ne cautionnons pas cette politique et c'est pourquoi nous préférons nous abstenir sur ce point. Nous estimons que vos mesures en matière de prévention sont totalement insuffisantes.

Point 16 : VERVIERS AU FILM DE L'EAU ASBL- OCTROI D'UN SUBSIDE :

Emmanuelle Thonnart

Lors du Conseil communal de novembre 2008, nous déplorions la présentation des comptes 2007 tout aussi sommaire que tardive. Il s'agit ici de voter l'octroi d'un subside sur base d'un budget qui n'a rien à envier au compte présenté il y a deux mois, en effet, celui-ci est une fois de plus lacunaire. Même si la présentation de l'édition 2009 du Festival du Film de l'eau nous semble plus en accord avec l'idée que nous nous en faisons (plus orienté sur l'aspect pédagogique - diminution des frais de catering - possible gratuité pour le public,...), le budget alloué à l'ASBL « Au Film de l'Eau » nous semble une fois de plus excessif.

Il nous est de plus difficile de nous prononcer sur ce subside sans savoir comment la ville compte distribuer une grande partie des autres subsides puisque ces derniers ne seront votés qu'au mois de mars. Nous sommes conscients que même avec toute la bonne volonté du monde, il nous serait difficile de tomber d'accord sur les priorités en matière de culture, de sports... et c'est ce qui fait la diversité des composantes politiques de notre conseil. Mais pour voter ce point, nous aurions préféré avoir une vue d'ensemble des aides octroyées par la ville, c'est pourquoi le groupe ECOLO s'abstiendra sur ce point.

Point 27^A URBANISME. TRANSFORMATION D'UN IMMEUBLE SIS PALCE DU MARTYR. GESTION DU DOSSIER. Point inscrit à la demande du groupe ECOLO.

Dany SMEETS

Ecolo est interpellé par la façon dont la Ville de Verviers gère son urbanisme au quotidien. Nous aimerions comprendre quelle est sa ligne de conduite à la lumière de quelques cas précis. Et faire, comme toujours, une proposition.

Plusieurs conseils communaux seront nécessaires pour faire le tour de quelques questions d'urbanisme qui nous tracassent, et sur la façon dont la ville se comporte en cette matière. Voici le premier.

Des travaux de transformation se déroulent actuellement sur un bâtiment du centre-ville, place du Martyr. Anciennement connu comme le Charlemagne et précédemment encore dénommé « Hôtel de l'Aigle noir », c'est un bâtiment datant de la fin du 18^{ème} ou du tout début du 19^{ème} siècle, à valeur patrimoniale et historique. Il a notamment abrité en 1877 le 9^{ème} et dernier Congrès général de la 1^{ère} Internationale fondée par Karl Marx. Il s'agit donc d'un témoignage sur l'importance de Verviers dans la lutte ouvrière à cette époque, un atout pour n'importe quel guide touristique.

En consultant le dossier vendredi, j'ai d'ailleurs remarqué un courriel de la région wallonne daté du 25 janvier 2007, qui insistait bien avant le début des travaux sur l'attention à porter à la façade. Prémonitoire ?

Le permis de bâtir, qui se réfère au plan, est très explicite : la façade sur trois niveaux et cinq travées doit être préservée.

- Les travaux sont rondement menés et après quelques jours, on s'aperçoit que la transformation du bâtiment se mue en démolition complète ! Au vu de centaines de verviétois qui passent tous les jours devant.
- L'affichage légal prévu au CWATUP, dès les préparatifs, avant que l'acte ou les actes soient accomplis, est inexistant.

Des photos prises lors des travaux, il apparaît que manifestement le maître d'œuvre n'a pris aucune mesure pour se conformer au permis octroyé, par exemple étayer la façade.

Le fonctionnaire délégué a été averti. Il a demandé en novembre 2008 à la Ville de dresser PV en considérant que l'infraction était manifeste.

D'autre part, la construction d'une façade sur les 3 niveaux inférieurs ne fait pas l'objet d'un permis. Toute reconstruction nécessite donc qu'**un nouveau permis** soit octroyé en suivant la procédure légale. Il est évident que la reconstruction ne se fera pas à l'identique dès lors que la façade était manifestement de facture ancienne et très certainement en colombage sous un enduit de ciment !

Madame l'Echevine :

Ces faits sont-ils exacts ?

Un PV a-t-il été dressé par la Ville et quelle en seront les suites ?

Si non pourquoi ?

Le demandeur a-t-il introduit une demande de permis pour la reconstruction ?

Si non, allez-vous permettre que les travaux de reconstruction débutent, sans permis ce qui constituerait une nouvelle infraction ?

Selon vous, quel est le message que les Verviétois pourraient retenir si ce chantier ne répond pas aux règles d'urbanismes fixées par la Ville et la Région ?

La Ville de Verviers partage-t-elle les dispositions votées au parlement wallon le 24 mai 2007 sur les infractions en matière d'urbanisme et est-elle prête à les mettre en œuvre ?

D'avance, merci pour vos réponses.

J'ai parlé d'une proposition, je ne l'oublie pas. Pour éviter ce genre d'erreur toujours difficile à rattraper, le Cwatup permet dans ses articles 393 à 405 de définir des zones protégées en matière d'urbanisme. Celles-ci concernent un nombre croissant de centres urbains historiques, mais pas seulement.

Ce règlement régional d'urbanisme vise à définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc. Il s'applique en l'absence de PCA, mais comme lui, il est un outil réglementaire.

A ma connaissance, on ne voit rien de tel à Verviers, en tout cas place du Martyr, alors que notre ville fut une des premières à jouir d'un inventaire de son patrimoine remarquable. Certains peuvent voir dans un tel règlement un carcan à l'initiative individuelle. Pourtant, Eupen, Herve, Limbourg, Malmédy, Spa, Stavelot ou Theux, mais aussi Huy et Liège, en ont un ou plusieurs. Et le dynamisme immobilier n'y est pas plus bridé. Car si ce règlement génère des contraintes utiles au développement harmonieux d'un ensemble, il est loin d'être seulement un obstacle. Il génère aussi des avantages pour le particulier et pour la collectivité. Les bâtiments situés dans ces zones bénéficient par exemple d'une majoration de 50% des primes de base.

Voilà Mademoiselle l'Echevine de l'Urbanisme une piste pour aller de l'avant. Mais j'écoute maintenant attentivement vos réponses.

Point 27^B URBANISME. REVITALISATION URBAINE. Suspension de la procédure pour le permis unique demandé par la S.A. « Les Rives de Verviers ». Point inscrit à la demande du groupe ECOLO.

Dany SMEETS

La suspension de la procédure est une bonne chose pour le promoteur, pas pour notre ville.

La galerie Voos donne l'image d'une ville à l'abandon. Plus que jamais, c'est l'incertitude qui pèse sur la Ville. Les projets de l'ancien Delhaize et L Defays ou de Mesdaght sont en suspens. D'autres aussi. Les commerces qui souhaitent s'agrandir, déménager ou faire des transformations importantes gèlent leurs investissements dans l'attente de voir dans quelle direction les décisions vont se prendre. L'outlet aussi génère une incertitude importante. L'absence d'un schéma de structure, le fait de s'être lié à un seul investisseur sans mise en concurrence, sans créer l'adhésion générale nécessaire conduit chaque jour un peu plus à l'impasse.

Vous allez me dire : je n'empêche personne de déposer un nouveau projet. Comme si les investisseurs étaient dupes. Comme s'ils avaient du temps à perdre. Votre discours ne convainc que vous et quelques naïfs. Pas des entrepreneurs. Vous avez donné à Verviers l'image d'une chasse gardée, d'une baronnie socialiste. Les quelques millions de sponsoring de Forum Invest resserrent encore vos liens. Je sais que vous avez choisi de sécuriser un projet, de donner des gages à un investisseur important pour l'aider à réaliser un projet difficile. Le problème, c'est que vous avez choisi ruse et manière forte plutôt que transparence et adhésion de la population par le dialogue. Et que ça se retourne contre Verviers. Lorsque l'avis du fonctionnaire délégué vous donne la possibilité de dire non, et d'enfin rouvrir le jeu, vous ne décidez pas. Vous suspendez la procédure. Et vous continuez ainsi à bloquer Verviers.

Les motivations dans l'avis du fonctionnaire délégué sont tout sauf du détail. Et retarder l'échéance par quelques modifications de détails comme vous dites ne rendra pas le projet plus acceptable. Peut-être tablez-vous sur un nouveau gouvernement wallon, une nouvelle distribution des mandats après les élections ? C'est probablement votre dernière carte, peu glorieuse pour un mandataire si tatillon sur les règlements et l'indépendance des fonctionnaires. Car on sait que le dossier n'est pas fini. Il y a des erreurs manifestes, un impressionnant nombre d'opposants que votre attitude, loin de les décourager, galvanise. Quelque soit la décision, les recours sont inévitables.

L'avis négatif du fonctionnaire délégué était une occasion importante de prendre un tournant à 180° dans la gestion de ce dossier. De dire non et de mettre les choses à plat pour arriver à un projet soutenu par tout le monde. Vous continuez dans votre logique néfaste pour Verviers, vous suspendez le dossier, le carrousel repart encore et encore pour un tour.

Mes questions sont simples, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, elles visent à permettre aux Verviétois et aux investisseurs de lever une part de l'incertitude.

Quelles sont les échéances précises et prévues ?

- pour le schéma de structure ?
- pour le plan communal de mobilité, enquête publique comprise ?
- pour une réponse claire à la demande d'agrandir l'outlet ?
- pour une éventuelle consultation sur un schéma directeur que Canal V nous a annoncé en primeur ?
- pour la suite du projet Forum Invest
- pour ne pas perdre les fonds demandés au Feder ?

Conseil communal du 26 janvier 2009 - Réponses à l'interpellation de Monsieur Smeets – Quels sont les objectifs de la Ville en matière d'urbanisme ?

Monsieur Smeets,

J'aimerais tout d'abord soulever le manque réel de respect porté par votre intervention aux services de l'Urbanisme de la Ville de Verviers. En effet, vous sous-entendez que la gestion de l'urbanisme par la Ville, et donc par ses services de l'Urbanisme n'est pas adéquate. Sachez, monsieur Smeets, que les services de l'Urbanisme font un travail tout à fait remarquable dans une matière difficile, sans cesse en évolution, et veillent autant à la préservation du patrimoine d'antan ou actuel, qu'à avoir une ouverture aux différentes évolutions architecturales et à l'architecture contemporaine. Je n'accepte pas que vous puissiez mettre en doute les compétences de nos services.

Mais je vais tout de même répondre à votre interpellation, qui concerne les transformations de l'immeuble sis Place des Martyr, anciennement connue comme le Charlemagne et précédemment dénommé « Hôtel de l'Aigle noir », interpellation d'ailleurs similaire à un courrier reçu précédemment par un citoyen...

Il faut savoir avant tout que cet immeuble n'est pas classé, et que sa façade a déjà fait l'objet de modifications par un permis délivré en 1996 !

Parlons procédure : la demande de transformation de l'immeuble a fait l'objet d'un accusé de réception en date du 5 octobre 2006 et une enquête publique a été organisée du 13 octobre 2006 au 27 octobre 2006, au motif des articles 330, 1° et 20 du Code (hauteur du bâtiment, profondeur et recul). Le projet a fait l'objet d'un avis défavorable de la CCAT, en sa séance du 18 octobre 2006. L'enquête publique a donné lieu à une seule lettre d'observations. Suite aux remarques de la CCAT et à ladite lettre, une modification du projet a été demandée par la Ville par courrier du 9 novembre 2006. Les plans modifiés ont été fournis en date du 9 janvier 2007. Notre Collège a émis un avis sur la demande de permis en sa séance du 22 janvier 2007. Le Fonctionnaire délégué de la Région wallonne a transmis son avis favorable conditionnel en date du 2 mars 2007. Notre Collège communal a délivré le permis d'urbanisme en date du 12 mars 2007. L'avis prévu à l'article 134 du Code a bien été fourni au demandeur. Pour ce qui est de son affichage, nous avons interrogé le titulaire du permis aux fins de respecter le prescrit du Code.

Le permis délivré autorise une transformation du bâtiment, en respect du style architectural existant. Le rehaussement respecte le rythme de façade des baies des étages inférieurs — laquelle était à maintenir — le volume sus-corniche existant avant permis présentait quant à lui une volumétrie en recul et en totale discordance avec la lecture architecturale de la façade. Le rehaussement envisagé est certes plus haut, mais s'intègre à la fois à la façade existante ainsi qu'au gabarit des constructions dominant la place.

Venons-en à l'objet de votre intervention : la démolition de la façade place du Martyr. Effectivement celle-ci devait être maintenue en place, et rehaussée conformément aux plans autorisés par permis. C'est pourquoi, à ce titre, nous avons interrogé le demandeur quant aux raisons expliquant cette démolition, en lui précisant que s'il n'y avait pas de justifications techniques à cette démolition (stabilité par exemple), nous nous verrions dans l'obligation de

dresse constat d'infraction. Et nous avons fait par de ce courrier au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne.

Vous faites allusion au fait que « le Fonctionnaire délégué a été averti et a demandé en novembre 2008 à la Ville de dresser un PV en considérant que l'infraction était manifeste ». Vos informations ne sont pas exactes. En effet, nous avons averti la Région wallonne de ce problème de façade en novembre 2008, mais la Région wallonne n'a réagi qu'en janvier en demandant à la ville de dresser un constat d'infraction !

Pour la suite, nous avons enfin reçu réponse du demandeur, avec des avis techniques en matière de stabilité. Cette réponse est à l'analyse au sein des services de l'Urbanisme, en concertation avec la Région wallonne. Et il appartiendra au Collège de se positionner sur la position à prendre, en fonction des nouveaux éléments en notre possession.

Quant à votre question sur le respect de la nouvelle réglementation de la Région wallonne en matière d'infractions urbanistiques, je vous préciserais que la ville l'applique bien évidemment en tenant compte de la souplesse voulue par le Ministre compétente dans sa circulaire et son courrier de présentation de celle-ci.

En ce qui concerne la définition de périmètre de zones protégées, cette politique est à l'analyse dans nos services, pour certaines parties de la Ville, mais l'absence de ce type de périmètre n'empêche pas les services de l'urbanisme de tenir compte et d'exiger des mesures de préservation de notre patrimoine ancien.

Catherine Lejeune
Echevine de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

Intervention de Maxime Degev Conseiller communal (MR) au Conseil du 26 janvier 2009 – Pour un projet de salle polyvalente à Verviers pouvant accueillir des concerts grands public

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir l'émergence du phénomène des sites de réseaux sociaux qui se développent de plus en plus sur le net. Le phénomène « facebook » passe effectivement de moins en moins inaperçu et on peut s'interroger dès lors sur les conséquences de ce phénomène sur notre société. Etant Conseiller communal et donc actif à l'échelon politique le plus proche du citoyen, il me semble important d'être attentif aux préoccupations de nos concitoyens et on peut remarquer que ces préoccupations s'expriment inévitablement sur internet. S'il est important de réaliser un tri sur ce qu'on peut trouver sur la toile, j'aimerais attirer l'attention du conseil sur un groupe créé sur facebook et qui me semble exprimer un manque au sein de notre commune. Ce groupe s'intitule : « une salle de concerts dans le projet Spintay » et qui réunit aujourd'hui 393 membres (au 17/01/09). Derrière son titre plutôt provocateur, ce groupe a pour objectif d'attirer l'attention sur le manque d'un vrai projet culturel à Verviers, à travers un lieu pouvant accueillir des manifestations culturelles et artistiques.

La raison pour laquelle je me suis intéressé à ce groupe, ce n'est pas évidemment pour proposer d'intégrer une salle de concert dans le projet Spintay, les objectifs de ce projet, tout en étant liés à la redynamisation et l'animation de la ville, sont différents, et d'une certaine façon, ce n'est d'ailleurs pas le but de ce groupe facebook non plus.

En effet, il faut lire entre les lignes, l'objectif de ce groupe facebook est bien d'attirer notre attention sur le fait que de nombreux verviétois regrettent le manque de structure pouvant accueillir des concerts au sein de notre commune. Seul un établissement bien connu de la place du Martyr, propose d'accueillir des artistes dont la renommée dépasse de très loin les frontières de notre commune. Il s'avère cela-dit qu'il manque une salle pouvant accueillir des concerts permettant d'attirer plus de public, ou autres manifestations. Il me semble que ce serait un projet digne d'une commune qui a pour fonction d'être le chef lieu de l'arrondissement.

Mes questions sont donc très simples : le collègue communal partage-t-il ce constat de manque de lieux pouvant accueillir des concerts grand public ? Existe-t-il une ébauche de projet ou une idée de solution afin de combler ce manque ?

Le site de l'Outlet semblerait être un lieu de réflexion idéal, vu sa position stratégique et son pôle de loisirs en développement.

Je vous remercie.

Maxime Degev
Conseiller Communal de la Ville de Verviers
0499/24.75.76.

VILLE DE VERVIERS



Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

Conseil communal du 26 janvier 2009

Question orale sur l'importance de l'aide scolaire et des écoles de devoirs dans le cadre du nouveau Plan de Cohésion Sociale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Chers membres du Conseil,

Comme vous le savez, le Plan de Prévention et de Proximité (PPP) va être remplacé par le Plan de Cohésion Sociale (PCS).

Dans le cadre de la préparation de ce plan, nous sommes inquiets sur la pérennité d'un service fondamental mis en place pour la population, et notamment les jeunes élèves verviétois, à savoir le soutien scolaire et les écoles des devoirs.

- Quelle sera la place qui sera accordée aux services du soutien scolaire et des écoles des devoirs, notamment via les services des ASEQ (Animations Socio-Educatives de Quartiers), dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale ?
- Combien de personnes sont mises à disposition par la Ville de Verviers dans le cadre de l'actuel Plan de Prévention et de Proximité ?
- Pouvez-vous nous garantir, en ce qui concerne notamment les écoles des devoirs ou du soutien scolaire, qu'il n'y aura pas de diminution de personnel ou de qualité du service rendu à la population suite au passage du PPP au PCS ?

Nous craignons une diminution de la qualité de ce service qui répond véritablement à un besoin de la population, et qui affecterait directement les jeunes étudiants devant faire face à des difficultés scolaires. Je vous remercie de votre attention.

Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal